



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2023- 81

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 14
- votants : 17
- absents excusés : 3
- absents : 2

Du jeudi 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 09 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 19H23

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation d'une cession de parcelles de terrain - Zone du Breuil à Bourbonne les Bains en vue de la construction d'une unité commerciale

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT DESRY, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 13 novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 03 novembre 2023

Procurations : Christian TROISGROS à André NOIROT, Claude PETIOT à Patrick BREYER, Delphine ANDRÉ à Emilie BEAU

Etaient absents excusés : Christian TROISGROS, Claude PETIOT, Delphine ANDRÉ

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les procès-verbaux de délimitation et le plan d'arpentage concernant la division parcellaire lieudit « Route de Franche Comté » établis par la SELARL de géomètres experts PIOCHOWSKI – LEBLANC – BRETON sise à La Porte du Der,

VU le plan cadastral et l'extrait cadastral n° 1 établis le 9 octobre 2023,

VU le permis de construire n° 05206022L0005, déposé le 12/08/2022 par SAS IMMALDI ET CIE, en vue de la construction d'un magasin ALDI, accordé le 22 mars 2023,

VU l'avis du Service des Domaines en date du 13 octobre 2023, estimant à 3.00 € le m²,

ATTENDU que la réalisation du projet nécessite la cession de parties de parcelles de terrain, sises le long de la voirie,

Envoyé en préfecture le 10/11/2023

Reçu en préfecture le 10/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID : 052-215200403-20231109-DEL2023_81-DE



Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la cession au profit de la Communauté de Communes des Savoir-Faire afin de permettre la construction d'une unité commerciale.

Identification des parcelles :

Lieudit	N° cadastral	Surface
La Gare	AE 432	84 m ²
Route de Franche Comté	AE 434	223 m ²
La Gare	AE 436	478 m ²
Route de France Comté	AE 443	94 m ²
La Gare	AE 450	500 m ²
TOTAL		1 379 m²

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de fixer le prix total de la cession à l'euro symbolique pour la totalité des parcelles ci-dessus indiquées. Le prix de la cession est inférieur à l'estimation des domaines, étant donné le projet envisagé : favoriser le développement sur le territoire de la CCSF.

Tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur, en l'occurrence la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer le prix total de la cession à l'euro symbolique pour la totalité des parcelles ci-dessus indiquées,
- De dire que tous les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acquéreur, soit la Communauté de Communes des Savoir-Faire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 10 novembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER



Monsieur André NOIROT